

Membres Présents: ARNOULD Michel, BRAUSSEN Jean-Luc, BECKER Pascal, ARNOULD Laura, BOCK Pascal, JACOB Philippe, DOMINELLI Cosimo, SABIRON Gaëlle, SINDT Francis, TOULZA Chantal.

Membres Absents : ZANZANA Marie-Josée.

1. INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE

Après en avoir délibéré avec 7 voix pour, 1 contre et 2 abstentions le conseil municipal autorise le Maire à signé la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle 87 en section 4 avec la société HIVORY SAS de Boulogne-Billancourt.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2022 présentant un excédent de clôture de l'exercice de 250 476.93 €.

3. COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2022 présentant un excédent de clôture de l'exercice de 250 476.93 €.

4. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif 2022

- Constate que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 324 804.02 €
- Constate que la section d'investissement fait apparaître un déficit de 74 327.09 €
- Décide en conséquence d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé en couverture du déficit d'investissement à hauteur de 74 327.09 € et d'émettre un titre de recette au compte 1068.
- L'excédent de fonctionnement cumulé disponible soit : 250 476.93 € sera repris en report à nouveau créditeur au budget primitif 2023 au compte 002.

5. VOTE DES 3 TAUX COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2023

Le Conseil Municipal décide de maintenir les 3 taux communaux directs pour 2023 soit :

- 18,75 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 32,80 % pour la taxe foncière sur le non bâti
- 4,82 % pour la taxe d'habitation

6. BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2023 équilibré à :

- 415 166,93 € en recettes et dépenses de fonctionnement
- 314 327.09 € en recettes et dépenses d'investissement

7. TAUX DE DEPENSES IMPREVUES ACCORDE PAR LE CONSEIL AU MAIRE (max 7,5 %)

Après en avoir délibéré conformément à la nomenclature M57, le conseil accorde au Maire la possibilité d'effectuer un virement d'un chapitre en souffrance dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement ainsi qu'en section d'investissement.

8. DEMANDE DE PARTICIPATION REPAS DES ANCIENS 2022 A LA COMMUNE DE VALMUNSTER

La commune de Velving demande à la commune de Valmunster une participation de 1 390 euros pour l'organisation du repas des anciens et pour l'achat des sachets de friandises en 2022.

9. OFFRE DE CONCOURS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VIABILISATION RUE DE L'EGLISE

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le Maire à signer l'offre de concours pour la réalisation de travaux de viabilisation rue de l'église avec Madame Emilie SINDT.

10. OFFRE DE CONCOURS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VIABILISATION RUE DES FONTAINES

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le Maire à signer l'offre de concours pour la réalisation de travaux de viabilisation rue des fontaines avec Monsieur Christophe HOCHARD et Madame Mélodie FABER.

11. INSTALLATION D'UN CANDELABRE ELECTRIQUE RUE DES FONTAINES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le devis de l'entreprise LAUER pour la fourniture et la pose d'un candélabre électrique rue des fontaines pour un montant de : 2 000 euros HT.

12 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES FONTAINES ET DE SON PARKING

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de réaliser l'aménagement de la rue des fontaines et de son parking. Le conseil municipal accepte le devis proposé par la société EUROVIA de Florange pour un montant de : 99 781.50 euros HT.

13. TRAVAUX RESEAU ENEDIS ET ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES FONTAINES

Le conseil municipal accepte de régler la somme de 600 euros HT pour des travaux supplémentaires réseau ENEDIS et éclairage public rue des fontaines présentés par la société S.V.T de Manoncourt sur Seille. Le montant total de la facture est de 2 780 euros HT

Lu et approuvé :